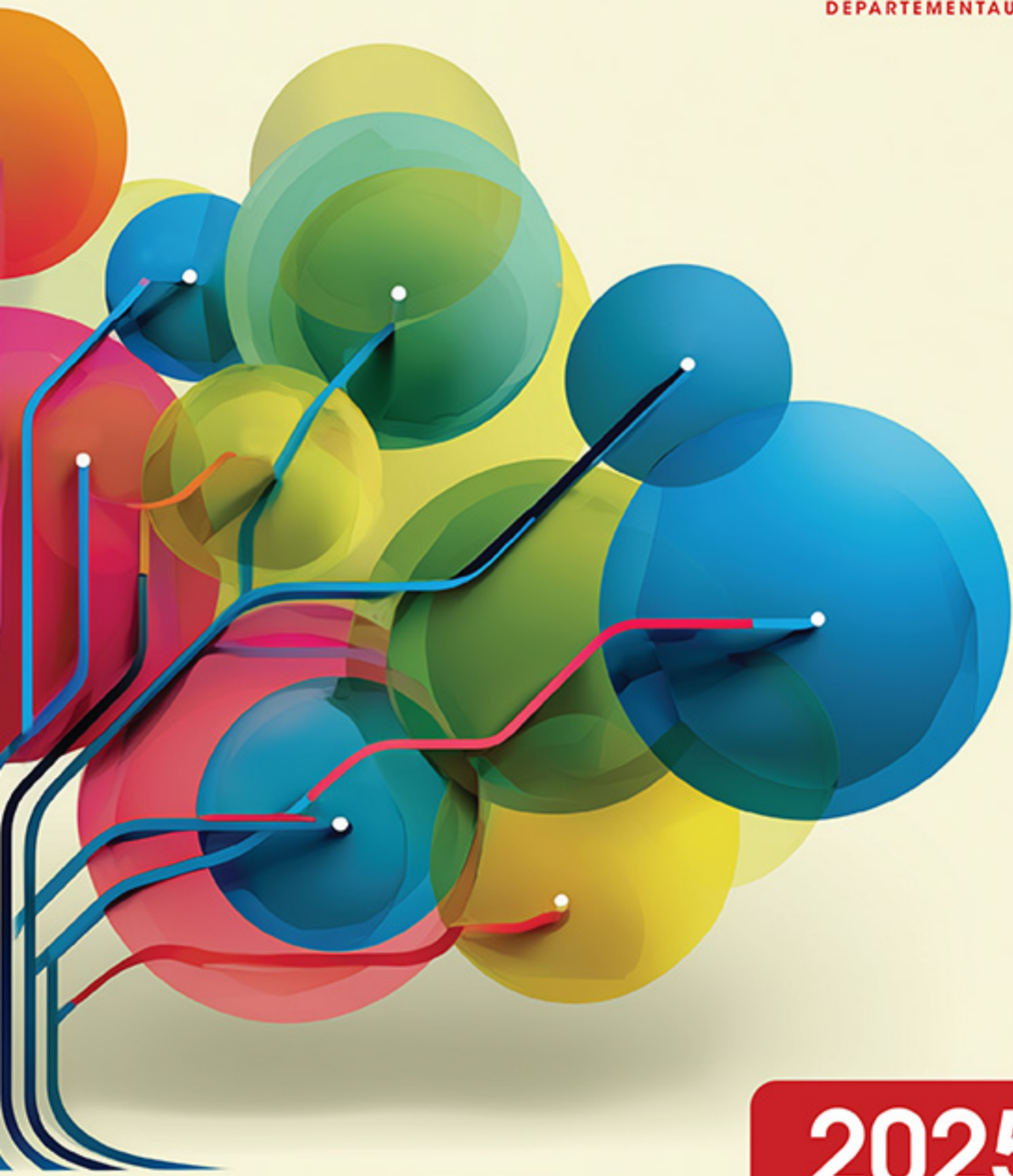




CIE DE CHEMINS DE FER
DÉPARTEMENTAUX



2025

RAPPORT ANNUEL



COMPAGNIE DE CHEMINS DE FER DEPARTEMENTAUX

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 28 MAI 2026

En 2025, le groupe a enregistré une progression sensible de son activité et de ses résultats, portée à la fois par le dynamisme de nos logiciels « supply chain » et de nos activités dans les techniques industrielles. Cette performance confirme les orientations engagées depuis plusieurs exercices : développement de positions de niche à forte valeur ajoutée, renforcement des activités récurrentes et convergence accrue de nos savoir-faire.

L'exercice a également marqué une étape importante dans la recomposition de notre portefeuille avec la cession, début 2025, de la majorité de notre participation dans Petrouilaj-3DRD. Cette opération nous permet de concentrer davantage nos moyens sur les métiers offrant la meilleure visibilité et le plus fort potentiel de développement.

Dans un environnement 2026 plus incertain, nous poursuivons le développement de nos activités récurrentes, l'investissement dans nos plateformes technologiques et la recherche de nouveaux relais de croissance.

LE POLE DES TECHNIQUES INDUSTRIELLES

Le pôle des techniques industrielles a réalisé en 2025 une bonne performance d'ensemble. L'exercice a été porté par le dynamisme d'Asco et de Rouxel, tandis qu'Eppe-Segrif a connu une année plus contrastée.

Chez Asco, la progression de l'activité a été soutenue par la bonne orientation des gammes liées à l'air respirable, aux capteurs de pression et aux prestations de maintenance. Son expertise dans le domaine de la qualité de l'air, notamment avec la gamme de valises « VAR », a trouvé des débouchés croissants dans les secteurs nucléaire, militaire et hospitalier. Parallèlement, l'effort soutenu en R&D sur les nouvelles cartes électroniques et les systèmes d'étalonnage automatique prépare la croissance de demain, tout en consolidant nos activités de maintenance.

Eppe-Segrif présente un bilan plus contrasté. Si le chiffre d'affaires se maintient, les résultats ont été pénalisés par le décalage de livraisons dans le secteur de la sidérurgie et par une hausse locale des coûts de structure. Les synergies commerciales et opérationnelles développées avec les autres sociétés du pôle devront donc se poursuivre afin de redonner à cette entité une dynamique plus soutenue.

Rouxel Informatique confirme sa position d'expert de référence dans la gestion de flottes de véhicules (GMAO). Le renouvellement du partenariat de long terme avec Keolis et le déploiement de nouvelles solutions, notamment à l'île de la Réunion, assurent une visibilité importante. Bien que le portefeuille de commandes pour 2026 soit légèrement en retrait par rapport au pic de 2025, la dynamique commerciale reste porteuse.

En euros	CHIFFRE D'AFFAIRES			RESULTAT APRES IMPOTS		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025
ASCO	2 263 134	2 210 562	2 366 821	284 565	278 053	325 060
EPPE-SEGRIF (1)	2 956 081	2 524 770	2 537 365	251 600	168 406	111 365
ROUXEL	905 184	1 000 395	1 272 491	230 222	248 287	395 963
TOTAL	6 124 399	5 735 728	6 176 677	766 387	694 746	832 389

Les résultats sont corrigés des dividendes intragroupes



LE POLE LOGICIEL « SUPPLY CHAIN EXECUTION »

Le pôle logiciel « Supply Chain Execution » a de nouveau enregistré en 2025 une croissance marquée de son activité et de ses résultats. Cette performance confirme la stratégie engagée depuis plusieurs années, fondée sur la convergence des entités autour d'une offre plus intégrée, sur le renforcement d'une marque commune forte et sur la structuration de compétences différenciantes dans le WMS, TMS et le WCS. Elle traduit également la capacité du pôle à accompagner ses clients sur des projets complexes tout en consolidant sa base de revenus récurrents.

Tout en célébrant ses trente ans d'expertise sur le marché, Infflux a réalisé une bonne performance, portée par la dynamique de sa base installée et la fidélité de ses grands comptes tels que la Fnac, Saint-Gobain ou La Poste.

La performance d'Infflux-Opsoma reflète notamment la livraison avec succès d'un projet d'envergure pour Walmart en Amérique du Nord. L'entité commence à capitaliser sur ses contrats de maintenance, ce qui renforcera la récurrence de ses revenus dès cette année. Si la visibilité de moyen terme demeure favorable, le rythme de déploiement de ces contrats WCS au long cours est susceptible d'affecter le niveau d'activité reconnaissable sur 2026.

Penta et Ingrif sont désormais au cœur de notre stratégie de convergence technologique. L'intégration d'Ingrif au sein de Penta, ratifiée en octobre 2025, simplifie notre structure juridique et favorise les synergies transverses. Un projet pour le compte de Gallimard au Canada sert de socle au déploiement de notre plateforme logicielle commune, bien qu'il affecte transitoirement la rentabilité de l'entreprise.

Les activités SLS, acquises en 2024, s'intègrent progressivement et apportent une contribution positive aux revenus. Leur rapprochement avec Opsoma permettra de proposer une offre de mécanisation et de supervision unifiée à nos clients grands comptes.

L'année 2026 devra constituer une nouvelle étape de cette convergence, avec un approfondissement des coopérations commerciales, techniques et organisationnelles. Si la visibilité du pôle reste globalement favorable, l'enjeu sera de sécuriser dans la durée un rythme élevé de croissance dans un marché plus exigeant.

En euros	CHIFFRE D'AFFAIRES			RESULTAT APRES IMPOTS		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025
INFFLUX (1) (2) (3)	7 618 218	8 099 755	9 227 584	756 505	825 601	950 560
INFFLUX OPSOMA (1)		2 869 338	2 886 692		671 507	774 292
INGRIF	1 008 078	962 779	1 191 519	210 252	276 000	239 505
MICROTRANS (1)	603 737	645 019	695 308	81 061	140 227	125 726
PENTA (1) (4)	940 810	813 200	865 342	226 409	169 070	129 544
TOTAL	10 170 843	13 390 091	14 866 446	1 274 227	2 082 405	2 219 627
Quote-part groupe CFD				1 216 772	1 984 859	2 122 629
(1) La participation de CFD dans ces sociétés a évolué de 95.0% à 95.63% en 2025 (2) Le résultat d'Infflux intègre des coûts exceptionnels de 214KE en 2025 (3) Le résultat après impôts 2025 ne tient pas compte de la RSP réservée aux salariés, pour un montant d'environ 194KE (4) Le résultat de Penta intègre une provision de 361KE en 2025 au titre de l'IP Box						
Les chiffres d'affaires sont corrigés des refacturations intragroupes, les résultats sont corrigés des dividendes intragroupes						

LE POLE FERROVIAIRE

Dans le domaine ferroviaire, l'exercice 2025 a été marqué par la cession, en début d'année, de 76% de notre participation dans Petroutilaj-3DRD. Cette opération s'inscrit dans notre volonté de limiter notre exposition directe aux coûts d'exploitation du site tout en préservant la possibilité de valoriser, à terme, le savoir-faire industriel qui y est attaché. Repris par un partenaire à fort ancrage régional, le site dispose désormais d'un cadre plus adapté à son redéploiement.

A ce stade, la visibilité demeure limitée et nous restons prudents sur le rythme du redressement opérationnel. Nous estimons toutefois que, si les tendances observées se confirment, un retour à l'équilibre pourrait être envisagé à moyen terme. CFD demeure par ailleurs sollicitée sur certains projets de machines ferroviaires neuves et continue d'examiner les modalités selon lesquelles elle pourrait y répondre, sans compromettre ni la stabilisation de Petroutilaj ni le développement de ses autres activités.

En euros	CHIFFRE D'AFFAIRES			RESULTATS APRES IMPOTS		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025
PETROUTILAJ - 3DRD (1) (2) (3)	1 527 778	713 038	1 226 514	-160 507	133 577	8 526
RTI	5 330	0	0	2 454	-6 912	617
TOTAL	1 533 108	713 038	1 226 514	-158 053	126 665	9 143
Quote-part groupe CFD				-158 053	126 665	2 663
(1) En 2024, le résultat de Petroutilaj-3DRD bénéficie d'un abandon de créances de 446K€ de la part de CFD						
(2) La participation de CFD dans la société Petroutilaj a évolué de 100% à 24% en 2025						
(3) Les comptes 2025 de Petroutilaj ne sont pas clôturés à la date de rédaction du rapport						

IMMOBILIER

Notre stratégie de gestion immobilière vise à maintenir un haut niveau de qualité des actifs pour optimiser les taux d'occupation. Ce taux d'occupation est demeuré à un niveau globalement satisfaisant en 2025. Si l'entrepôt du Vaudreuil demeure intégralement loué, nous avons rencontré quelques difficultés ponctuelles de gestion sur l'immeuble de Tolbiac. Nous avons entrepris, pour notre entrepôt de Lille, un programme d'investissement de remise à niveau afin d'en améliorer l'attractivité et les conditions de relocation.

LOYERS ET CHARGES PERÇUS En euros	2021	2022	2023	2024	2025
par la Compagnie	428 930	455 406	492 538	523 986	489 813
par la SC Immobilière CFD	400 254	410 937	337 209	332 296	335 367
TOTAL	829 184	866 343	829 747	856 282	825 180



SITUATION FINANCIERE DE LA COMPAGNIE DE CHEMINS DE FER DEPARTEMENTAUX

Le résultat de la Compagnie s'élève à **1 039 886** euros en 2025, il était de **566 526** euros l'année précédente.

En euros	2021	2022	2023	2024	2025
Capitaux propres	20 478 396	20 366 208	20 652 023	20 393 549	20 470 934
Recours bancaires	1 268 838	1 229 329	1 121 065	1 004 352	873 267
Trésorerie disponible	8 506 268	8 824 696	11 908 990	14 890 147	18 070 977

En application de l'article D.441-4 du code de commerce, nous vous présentons dans un tableau en annexe l'analyse des délais de paiement des fournisseurs et des clients.

CREANCES CLIENTS		Factures non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
Nombre de jours	0	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et +	Total (1 jour et +)
Nombre de factures	9	0	0	0	0	0
Montants total TTC	187 308	0	0	0	0	0
Pourcentage des ventes	16.01%	0	0	0%	0%	0%
DETTES FOURNISSEURS		Factures non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
Nombre de factures	8	1	0	0	3	4
Montants total TTC	10 329	6 180	0	0	4 813	10 993
Pourcentage des achats	3.6%	2.1%	0%	0%	1.7%	3.8%

DISTRIBUTION ET AFFECTATION DU RESULTAT

Compte tenu de l'augmentation globale des résultats du groupe, nous vous proposons la distribution d'un dividende de 40 euros par action. Ce dividende, éligible à l'abattement de 40%, représenterait une distribution globale de 1 100 00 euros suivant l'affectation ci-après :

LIBELLE	REPORT A NOUVEAU
Solde	14 134 640,75
Résultat de l'exercice	1 039 885,66
Distribution de dividendes	1 100 000,00
Nouveau solde	14 074 526,41

Le versement de ces dividendes aurait lieu le 28 juillet 2026.

Il est rappelé qu'il a été distribué au cours des trois exercices précédents :

Année	Dividende par action	Distribution globale
2024	35,00	962 500
2023	30,00	825 000
2022	25,00	687 500

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1 – LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration se réunit sous la présidence de son Président ou, en cas d'empêchement, d'un administrateur désigné par ses collègues.

La direction générale est assurée par le Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil délibère sur toutes les questions de la vie du groupe et en particulier sur les décisions stratégiques. En 2025, il s'est réuni les 27 mars, 22 mai, 16 octobre et 11 décembre. Le taux de participation au Conseil d'Administration a été de 96%.

Chaque année, le Conseil d'Administration prépare l'assemblée générale ordinaire (mars), et approuve les budgets de l'année suivante (décembre).

2 – MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES PAR LES ADMINISTRATEURS DANS D'AUTRES SOCIETES

NOM	SOCIETE	FONCTION
M. Vivien de Coincy	MOTATORIOUS	Président
	R CHANNEL	Gérant administratif
	INGRIF	Administrateur (1)
	EPPE SEGRIF	Administrateur (1)
	RTI	Administrateur (1)
	MICROTRANS	Administrateur
	PENTA	Administrateur (1)
	IMMOBILIERE CFD	Gérant
<i>(1) en tant que représentant de la Compagnie de Chemins de Fer Départementaux</i>		
M. François de Coincy	ARCHIMEDIA	Gérant
	MICROTRANS	Administrateur
M. Philippe Gausset	TOURISME PARTICIPATIONS	Président et Directeur Général
	Financière des Trois Lacs SAS	Président
	IDF PARTNERS	Président
Mme Olivia de Demandolx	SQUARE MARKETING	Présidente
M. Alexis Roux de Bézieux	HOBOKEN	Gérant majoritaire non salarié
	COASTAL SANDBURST	Gérant majoritaire non salarié
	EPICIERIS DE FRANCE	Président

3 – CONVENTIONS

Il n'existe pas de conventions intervenues au cours de l'exercice directement ou par personne interposée entre d'une part l'un des mandataires sociaux de notre Compagnie ou l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieur à 10% et, d'autre part, une société dont notre Compagnie détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital (à l'exception des conventions courantes conclues à des conditions normales).

4 – AUGMENTATION DE CAPITAL - DELEGATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous indiquons qu'aucune délégation de compétence ou de pouvoir en cours de validité n'a été accordée par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital.

PROJET DE RÉSOLUTIONS

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 28 MAI 2026

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, approuve les Comptes et le Bilan de l'exercice 2025 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations de l'Entreprise, telles que ces opérations résultent desdits Comptes et Rapports.

En conséquence, elle donne quitus aux Administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2025.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve l'affectation du résultat 2025 proposée par le Conseil d'Administration.

Elle fixe en conséquence le dividende à 40 € par action éligible à l'abattement de 40% sur la totalité du montant distribué soit 1 100 000 €.

Il est rappelé qu'il a été distribué au cours des trois exercices précédents :

Année	Dividende par action (1)	Distribution globale
2024	35,00	962 500
2023	30,00	825 000
2022	25,00	687 500

(1) éligible à l'abattement de 40% sur la totalité du montant distribué

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte du Rapport Spécial établi par le Commissaire aux Comptes, conformément aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce. Elle approuve ledit rapport, ainsi que les Conventions qui y sont visées.

QUATRIEME RESOLUTION

(Autorisation d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, en application des dispositions des articles L 225-197-1 et suivants du Code de commerce, autorise le Conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à l'attribution gratuite d'actions ordinaires de la société, existantes ou à émettre, au profit des membres du personnel salarié ou mandataires sociaux de la société, dont il appartiendra au Conseil d'administration de déterminer l'identité, en fonction des critères et des conditions d'attribution qu'il aura définis.

Par conséquent, l'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet :

de fixer les conditions et critères d'attribution des actions gratuites,

d'en déterminer, selon ces critères, les bénéficiaires,

d'arrêter en conséquence le nombre d'actions à attribuer aux salariés et/ou dirigeants susvisés,



et de procéder aux formalités consécutives et d'une façon générale, prendre toutes mesures pour la réalisation de cette opération d'attribution gratuite, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires.

Le nombre total d'actions attribuées ne pourra excéder 5% du capital social à la date de décision de leur attribution par le Conseil d'administration.

Les actions existantes pouvant être attribuées au titre de la présente résolution devront être acquises par la Société, conformément aux dispositions des articles L. 225-208 et L 225-209-2 du Code de commerce.

L'Assemblée Générale, concernant les attributions portant sur des actions à émettre, constate que l'autorisation d'attribuer gratuitement les actions, emporte renonciation automatique des associés à leur droit préférentiel de souscription au profit des bénéficiaires des actions attribuées gratuitement, l'augmentation correspondante étant définitivement réalisée du seul fait de l'attribution définitive des actions à leurs bénéficiaires. Cette augmentation de capital sera réalisée par incorporation de réserves, bénéfices ou primes au profit des bénéficiaires desdites actions attribuées gratuitement et renonciation corrélative des actionnaires au profit des bénéficiaires des actions attribuées gratuitement à la partie des réserves, bénéfices et primes ainsi incorporée.

Cette autorisation est valable pour 38 mois à compter de la présente assemblée.

L'attribution gratuite des actions à leurs bénéficiaires ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition minimale d'un an, le Conseil d'Administration pouvant fixer une période d'acquisition plus longue. Pendant cette période, les bénéficiaires ne seront pas titulaires des actions qui leur auront été attribuées et les droits résultant de cette attribution seront incessibles. A l'expiration de cette période d'un an, les actions nouvelles seront définitivement attribuées à leurs bénéficiaires et soumises aux statuts.

Il peut être prévu une période de conservation minimale d'un an. Toutefois, dans l'hypothèse où la période d'acquisition serait supérieure ou égale à deux ans, la période de conservation pourra être supprimée par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée sera informée, dans un rapport spécial établi à cet effet par le Conseil d'administration des attributions d'actions gratuites effectuées en vertu de l'autorisation consentie sous la précédente résolution.

Cette délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet

BILAN

ACTIF (en Euros)	VALEUR AU 31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net
Immobilisations incorporelles	81 614	81 614	0	0
Terrains	1 711 500		1 711 500	1 711 500
Constructions	5 144 127	2 320 758	2 823 369	2 966 569
Matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	72 844	67 307	5 537	6 765
Immobilisations corporelles en cours				
Participations	11 027 449	561 810	10 465 639	10 465 021
Prêts	1 169 212	969 212	200 000	480 000
Autres immobilisations financières	2 240		2 240	2 240
TOTAL 1	19 208 986	4 000 702	15 208 284	15 632 095
Stocks et en cours				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	391 121		391 121	236 654
Autres créances	1 811 999		1 811 999	1 895 123
Valeurs mobilières de placement	16 894 850		16 894 850	14 275 579
Disponibilités	1 176 127		1 176 127	614 567
Charges constatées d'avance	402		402	30 785
TOTAL 2	20 274 499		20 274 499	17 052 710
TOTAL DE L'ACTIF	39 483 485	4 000 702	35 482 783	32 684 805

PASSIF (en Euros)	31/12/2025 avant répartition	31/12/2024 avant répartition
Capital social	1 000 000	1 000 000
Réserve légale	100 000	100 000
Réserves réglementées		
Autres réserves	4 196 408	4 196 408
Report à nouveau	14 134 641	14 530 615
Résultat de l'exercice	1 039 886	566 526
Provisions réglementées		
TOTAL 1	20 470 934	20 393 549
PROVISIONS POUR CHARGES 2	84 000	106 979
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	873 267	1 004 352
Emprunts et dettes financières diverses	12 963 940	10 323 177
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	53 385	71 118
Dettes fiscales et sociales	1 036 522	785 630
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	734	
Produits constatés d'avance		
TOTAL 3	14 927 849	12 184 277
TOTAL DU PASSIF	35 482 783	32 684 805



COMPTE DE RESULTAT

(En Euros)	2025	2024
Chiffre d'affaires	974 271	867 367
Production stockée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges et autre produits	25 983	49
PRODUITS D'EXPLOITATION	1 000 253	867 416
Achats de matière et autres approvisionnements	0	-14 462
Autres achats et charges externes	-262 378	-350 715
Impôts, taxes et versements assimilés	-148 038	-104 354
Salaires et traitements	-917 686	-845 996
Charges sociales	-396 408	-365 657
Dotations aux amortissements	-146 011	-178 431
Autres charges	-35 013	-35 003
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	-1 905 534	-1 894 618
RESULTAT D'EXPLOITATION	-905 280	-1 027 202
Produits financiers de participation	1 233 575	1 850 778
Produits des autres valeurs immobilières et créances de l'actif immobilisé	49 212	420 956
Autres intérêts et produits assimilés	598 709	295 708
Reprise sur provisions et transferts de charges	1 027 922	958 525
Produits des cessions d'immobilisations financières	280 000	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	209 177	366 108
Total des produits financiers	3 398 596	3 892 075
Dotations financières aux amortissements et provisions	-329 212	-854 540
Intérêts et charges assimilés	-389 155	-843 472
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	-932 353	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	-51 277	
Total des charges financières	-1 701 998	-1 698 012
RESULTAT FINANCIER	1 696 598	2 194 063
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	791 317	1 166 862
Produits exceptionnels	0	720 511
Charges exceptionnelles	0	-1 509 429
Impôts sur les bénéfices	248 568	188 582
RESULTAT NET	1 039 886	566 526

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

A l'assemblée générale de la société Compagnie de Chemins de Fer Départementaux,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société COMPAGNIE DE CHEMINS DE FER DEPARTEMENTAUX relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe aux comptes annuels qui expose le changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement ANC n° 2022-06.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société ;

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Paris-la Défense, le 17 avril 2026

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Sébastien PLEynet

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

A l'assemblée générale de la société Compagnie de Chemins de Fer Départementaux,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Bail commercial avec la société Maison en Vogue

Un bail commercial a été conclu le 18 août 2014 avec la société Maison en Vogue pour des locaux à usage de stockage (4500 m²) et de bureaux (300 m²) sis à Val de Reuil (27100), PA de la Fringale, voie de l'Institut, pour une durée de 9 années à compter du 1er septembre 2014. Ce bail commercial est arrivé à son terme en août 2023. Dans le cadre de la poursuite du bail, il a été convenu que le loyer de base qui était accordé jusqu'à présent, de 90 000 € hors taxes hors charges, soit maintenu.

Le loyer a été révisé annuellement sur la base des variations de l'indice Insee du coût de la construction du 4ème trimestre par rapport à celui du 4ème trimestre de l'année précédente, soit une hausse de 5,4%, qui a été appliquée au 1er janvier 2025. Par la suite, conformément à la date anniversaire du bail, une révision à la baisse de 3% est intervenue.



Le montant du loyer comptabilisé en produit, au titre de l'exercice 2025 s'est élevé à 102 304 € hors taxes et hors charges.

Personne concernée : Monsieur Vivien de Coigny, Président de votre société, est actionnaire de la société Maison en Vogue.

2. Contrat de co-working avec la société Maison en Vogue

Les sociétés CFD et Maison en Vogue ont signé le 13 septembre 2018 un contrat de prestation de services par laquelle la société CFD met à disposition de Maison en Vogue un espace de travail de bureau et partage certains coûts nécessaires au bon fonctionnement des sociétés CFD et Maison en Vogue dans les bureaux situés au 29 boulevard de Courcelles 75008 Paris. Le contrat a été conclu pour une durée de trois ans à compter du 1er septembre 2018 et sera ensuite reconduit tacitement pour des durées successives égales. Le prix qui est de 400 euros au m² charges incluses sera réévalué tous les ans en fonction de l'évolution générale du prix de location des bureaux à Paris pour la partie location pure et en fonction des charges réelles pour les charges. Le contrat cessera de plein droit au plus tard un an après que Monsieur Vivien de Coigny ne sera plus Président de votre société ou Président de la société Maison en Vogue ou actionnaire majoritaire de la société Maison en Vogue.

Les prestations facturées au titre de l'exercice 2025 se sont élevées à 34 360 € hors taxes.

Monsieur Vivien de Coigny, Président de la société CFD, est actionnaire de la société Maison en Vogue.

La conclusion de cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 29 mai 2018.

A Paris-la Défense, le 17 avril 2026

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Sébastien PLEynet

RESULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES EXERCICE 2025

	2021	2022	2023	2024	2025
I- CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
- Capital Social	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
- Nombre d'actions ordinaires existantes	27 500	27 500	27 500	27 500	27 500
- Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
II- OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
- Chiffre d'affaires hors taxes	919 266	885 285	1 752 168	867 367	974 271
- Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions (2)	824 689	579 443	1 355 320	439 390	212 640
- Impôts sur les bénéfices	- 97 093	- 116 899	- 9 674	- 188 582	- 248 568
- Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
- Résultats après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	637 649	437 812	973 315	566 526	1 039 886
- Résultat distribué (1)	550 000	687 500	825 000	962 500	1 100 000
III- RESULTATS PAR ACTION					
- Résultats après impôts, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	33.52	25.32	49.64	22.84	16.77
- Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	23.19	15.92	35.39	20.60	37.81
- Dividende attribué à chaque action (1)	20	25	30	35	40
IV- NOMBRE DE SALARIES (EFFECTIF MOYEN)					
- Montant de la masse salariale de l'exercice	581 026	631 738	772 031	845 996	917 686
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale etc..)	267 338	269 008	328 316	365 657	396 408

(1) Pour 2025, soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 28 mai 2026 (2) Les reprises de provisions neutralisées par des charges équivalentes sont retraitées

TABLEAU DES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS EXERCICE 2025

SOCIETES Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations	Capital en euros	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice H.T	Résultat bénéfice ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				Brute	Nette					
INGRIF (Belgique)	62 000	1 793 007	0,00	-	-	-	-	1 223 879	239 505	200 000
Petroulaj-3DRD (Roumanie)	1 160 600	-1 146 721	24,00	294 427	-	1 120 000	-	1 226 514	8 526	-
SCI Immobilière CFD (1)	15 245	133 358	99,90	15 230	15 230	1 346 065	-	335 367	133 358	-
Rail et Tracfon International	200 000	-57 113	100,00	410 270	142 887	-	-	-	617	-
Rouxel Informatique	57 252	915 005	100,00	917 640	917 640	-	-	1 272 491	395 963	200 000
Asco Instruments	115 500	1 608 908	100,00	2 547 778	2 547 778	-	-	2 366 821	425 060	200 000
PENTA	557 712	4 167 609	95,63	6 842 104	6 842 104	-	-	865 342	729 544	500 217

(1) Le résultat au 31/12/2025 de la SCI est inclus dans les comptes de la Compagnie de Chemins de Fer Départementaux

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES

1 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Evolution des participations :

TITRES DE PARTICIPATIONS	31/12/2024	AUGMENTATION	DIMINUTION	31/12/2025
PETROUTILAJ-3DRD	1 226 780		932 353	294 427
SC Immobilière CFD	15 230			15 230
INGRIF	2 300 000		2 300 000	0
Rail & Traction International	410 270			410 270
Rouxel Informatique	917 640			917 640
Asco Instruments	2 547 778			2 547 778
PENTA	4 542 104	2 300 000		6 842 104
Total des titres de participations	11 959 802	2 300 000	3 232 353	11 027 449

Les titres Petroutilaj 3DRD sont provisionnés à 100% et les titres de Rail & Traction International à hauteur de 267 383€.

2 – DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Le poste valeurs mobilières de placement a évolué comme suit :

	31/12/2024	AUGMENTATION	DIMINUTION	31/12/2025
Comptes à terme	13 100 000	5 516 297	2 400 000	16 216 297
Actions	1 270 531		591 978	678 553
Total	14 370 531	5 516 297	2 991 978	16 894 850

Les comptes de disponibilités incluent les liquidités et les placements à court terme qui sont immédiatement réalisables.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire de ces titres, déterminée sur la base de leur valeur probable de négociation, c'est-à-dire leur valeur liquidative à la clôture de l'exercice, est inférieure à leur coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Le montant des valeurs mobilières de placement au bilan au 31/12/2025 s'élève à 678 553 €.

Le montant des valeurs mobilières de placement au prix du marché à la clôture est d'un montant de 1 352 468 €.

3 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

PROVISIONS POUR	31/12/2024	AUGMENTATION	DIMINUTION	31/12/2025
Charges d'exploitation	106 979		22 979	84 000
Charges financières	0			0
Total	106 979		22 979	84 000

La société applique le règlement sur les passifs (résultant de l'avis CNC 00-01 émis par le Conseil National de la Comptabilité le 20 avril 2000, adopté le 7 décembre 2000 par le règlement CRC 00-06 du Comité de la Réglementation Comptable) entré en vigueur le 1er janvier 2002.

Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit de tiers, sans contrepartie pour la société.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Des provisions pour risques et charges sont constituées dans le respect des principes comptables.

4 – VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

- Montant des capitaux propres à l'ouverture	20 393 549 €
- Résultat de l'exercice 2025	1 039 886 €
- Montant des dividendes distribués en 2025	- 962 500 €
- Montant des capitaux propres à la clôture	20 470 935 €

PRODUITS A RECEVOIR	Montant à la fin de l'exercice
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Clients factures à établir	203 183
Autres créances	
Débiteurs divers	
Autres produits à recevoir	
Disponibilités	534 453
TOTAL GENERAL	737 636

CHARGES A PAYER	Montant à la fin de l'exercice
Emprunts dettes :	
- Intérêts courus sur emprunts	
- Intérêts sur dettes financières diverses	561 679
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	
- Factures fournisseurs non parvenues	
Dettes fiscales :	
- Taxes sur rémunérations à payer	10 500
- Taxe sur les salaires	19 592
Dettes sociales :	
- Prov. congés payés / rémunérations à payer / charges soc.	847 656
Autres Dettes :	
- Avoirs à établir	734
TOTAL GENERAL	1 440 161

PROVISIONS	Montant début d'exercice	Augmentation Dotations	Diminution Reprises	Montant à la fin de l'exercice
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions pour risques et charges	106 979		22 979	84 000
Provisions pour dépréciation :				
- s/ immobilisations (titres de participation)	1 494 781		932 970	561 810
- s/ comptes clients	3 000		3 000	0
- s/ autres provisions pour dépréciations	734 952	329 212	94 952	969 212
TOTAL GENERAL	2 339 712	329 212	1 053 901	1 615 022
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation		0	25 979	
- financières		329 212	1 027 922	
- exceptionnelles			0	

MONTANT DES ENGAGEMENTS DONNES AU 31.12.2025 (caution et hypothèque)	1 500 000
MONTANT DES ENGAGEMENTS RECUS AU 31.12.2025 (garantie locative)	20 000

IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS BRUTES	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentation, acquisition, apports	Diminution, cession, mise au rebut	Valeur brute à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	81 614			81 614
Terrains	1 711 500			1 711 500
Constructions	4 179 210			4 179 210
Agencements et aménagements	964 917			964 917
Matériel de bureau, informatique, mobilier	71 262	1 583		72 844
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Autres participations financières	11 959 803	2 300 000	3 232 353	11 027 450
Prêts et autres immobilisations financières	1 122 240	49 212	0	1 171 452
TOTAL	20 090 546	2 350 795	3 232 353	19 208 987

AMORTISSEMENTS

AMORTISSEMENTS	Valeur au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminution, reprise	Valeur à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	81 613			81 613
Constructions	1 489 685	97 017		1 586 703
Agencements et aménagements	687 871	46 183		734 054
Matériel de bureau, informatique, mobilier	64 496	2 810		67 307
TOTAL	2 323 666	146 011		2 469 677

EFFECTIFS

EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE	CADRES & MAITRISE		OUVRIERS & EMPLOYES		TOTAL	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025
TOTAL DE L'ENTREPRISE	5	5	0	0	5	5

CHIFFRE D'AFFAIRES

CHIFFRE D'AFFAIRES	2023	2024	2025
Matériel et prestations ferroviaires	947 550	-8 200	-3 000
Location de locaux commerciaux	492 538	523 986	489 813
Prestations aux sociétés du groupe	312 080	335 181	487 457
TOTAL	1 752 168	867 367	974 270



ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

En janvier 2025, CFD a cédé à Train Europe 76% des parts détenues dans la société Petroulaj-3DRD.

En octobre 2025, CFD a augmenté sa participation de 6 757 actions dans sa filiale Penta par apport des titres Ingrif pour une valeur comptable historique de 2.3M€.

Le nouveau règlement ANC n° 2022-06 vient modifier le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général (« PCG ») en vue de moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes. Il est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.

Ce règlement a pour effet notamment :

- L'introduction d'une nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel
- La suppression de la technique du transfert de charge
- La modernisation du plan de comptes et des modèles d'états financiers
- L'instauration d'une nouvelle présentation des informations en annexe

Selon les règles françaises, un changement de réglementation comptable est qualifié de changement de méthode comptable.

Au 31 décembre 2025, le principal effet observé sur notre société à la suite de l'application de ce règlement est la cession de 76% des titres de notre filiale Petroulaj-3DRD. Cette cession générant un produit de cession de 280 K€ et la valeur nette comptable de 933 K€ est désormais présentée en résultat financier.

Avant l'application du nouveau règlement, les cessions de titres étaient présentées en résultat exceptionnel, telle que la cession des titres d'Eppe-Segrif en 2024 qui a induit un produit de cession de 708 K€ et une valeur nette comptable de 1 450 K€.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du Plan Comptable Général telles que décrites dans le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, et des pratiques comptables généralement admises en France.

Les Conventions Générales Comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue, pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des logiciels. Elles sont amorties sur une durée de 3 ans.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.



Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements, pour dépréciation, sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

• Constructions	20 ans
• Agencements et aménagements des constructions	10 ans
• Installations techniques	10 ans
• Matériel et outillage industriels	8 ans
• Matériel de bureau et informatique	5 ans
• Mobilier de bureau	10 ans

c) Participations, autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire est déterminée en fonction de l'actif net comptable corrigé de la rentabilité, des perspectives et de l'utilité de détenir la participation.

d) Stocks et en-cours

Les en-cours sont valorisés en fonction de l'état d'avancement.

e) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

f) Disponibilités

Les comptes de disponibilités incluent les liquidités et les placements à court terme qui sont immédiatement réalisables.

g) Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent les amortissements dérogatoires.

h) Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dans le respect des principes comptables.

i) Note de présentation

Le total du bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 est de 35 482 783 €. Il était de 32 684 805 € au 31/12/2024.

Le compte de résultat de l'exercice, fait ressortir un bénéfice de 1 039 886 € contre un bénéfice de 566 525 € en 2024.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et tableaux fournis font partie intégrante des comptes annuels.

ACTIONNARIAT**Liste des actionnaires détenant plus de 5% du capital**

CAPITAL SOCIAL AU 26 MARS 2026	NOMBRE D' ACTIONS	POURCENTAGE
Mme Guyonne de Coincy	7 083	25,76
SARL Archimédia	4 286	15,59
Indivision Aymé	2 939	10,69
Mme Marie-Solange de Luppé	2 961	10,77
Mme Huguette Dechambre	2 939	10,69
M. François de Coincy	2 093	7,61
M. Hubert Jeannin Naltet	1 637	5,95
Divers (environ 116)	3 562	12,95
TOTAL	27 500	100,00

Actions détenues par les salariés au 31 décembre 2025 : 0

ORGANES DE DIRECTION ET DE CONTROLE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOM	ADRESSE	FONCTION
M. Vivien de Coincy	74 avenue de Breteuil 75007 Paris	Président
M. François de Coincy	55 boulevard d'Auteuil 92100 Boulogne-Billancourt	Administrateur
Mme Marie-Solange de Luppé	496 chemin de la Morvenède 83110 Sanary	Administrateur
Mme Olivia de Demandolx	10 rue Michelet 92100 Boulogne-Billancourt	Administrateur
M. Philippe Gausset	45 avenue Foch 69006 Lyon	Administrateur
M. Alexis Roux de Bézieux	109 rue du Bac 75007 Paris	Administrateur

DIRECTEUR GENERAL

NOM	ADRESSE	FONCTION
M. Vivien de Coincy	74 avenue de Breteuil 75007 Paris	Directeur Général

COMMISSAIRES AUX COMPTES

NOM	ADRESSE	
Deloitte et Associés	6 place de la Pyramide 92908 Paris La Défense cedex	

INFORMATION CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

1 Jetons de présence

Pour l'année 2025, un montant de 35 000 euros a été attribué aux membres du Conseil d'administration à titre d'émoluments. La répartition entre les administrateurs est faite à raison de 50% en part fixe et 50% au prorata des présences aux conseils.

2 Rémunération exceptionnelle

Il peut être alloué aux administrateurs des rémunérations exceptionnelles pour des missions particulières. En 2025, aucune somme n'a été allouée.

3 Honoraires du Commissaire aux Comptes

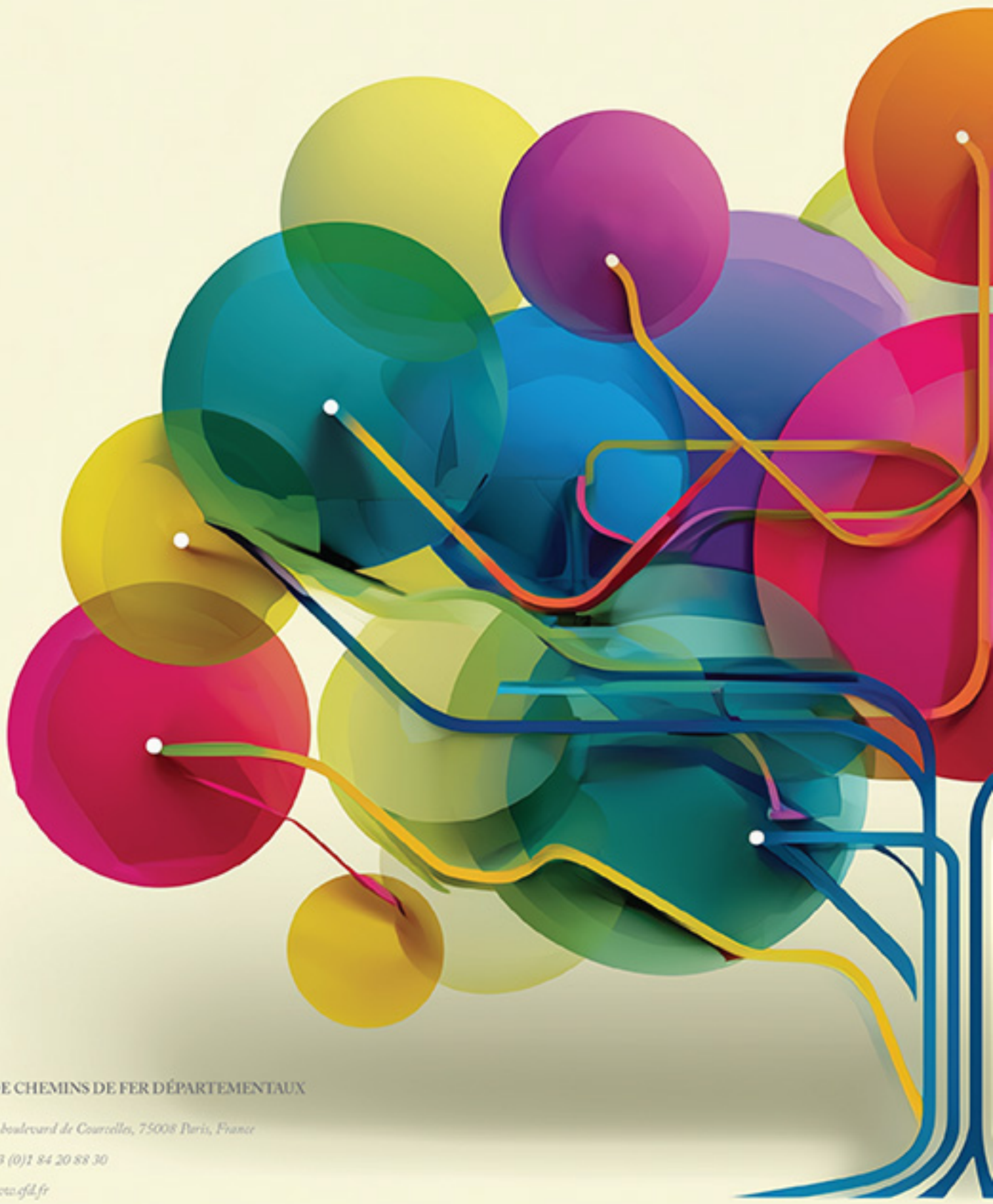
Les honoraires du Commissaire aux Comptes s'élèvent à 23 160 euros hors taxes pour l'exercice 2025.



ORGANIGRAMME DES PARTICIPATIONS
AU 31 DECEMBRE 2025







CIE DE CHEMINS DE FER DÉPARTEMENTAUX

- 29 boulevard de Courcelles, 75008 Paris, France
- +33 (0)1 84 20 88 30
- www.cfd.fr

